

Travaux de la Chambre

Cet aspect ponctuel de la politique du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à l'égard des institutions financières est une chose que les Canadiens ne pourront pas souffrir encore bien longtemps. Je pense, bien entendu, à plusieurs cas dans ma province, l'Ontario. Les noms Seaway Trust et Greymac éveilleront des souvenirs. Je pense que les échanges successifs de tours d'appartements dans le grand Toronto, les énormes bénéfices fictifs réalisés et la ruine ultérieure et peut-être consécutive des sociétés en cause montrent qu'il y a une faiblesse générale dans les règlements sur les institutions financières au Canada. Même si le gouvernement propose et préconise la déréglementation, nous devons nous rendre compte que désormais nous aurons besoin de règlements beaucoup plus rigoureux qu'auparavant.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je ne dise qu'il est 22 heures, je crois que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut poser la question habituelle.

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais savoir si le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre pourrait nous dire ce que la Chambre va discuter jeudi, c'est-à-dire après-demain le 25 juin, et même vendredi—puisque demain c'est la Fête nationale des Québécois et des autres Canadiens d'expression française, et que la Chambre ne siègera pas—afin qu'on puisse se préparer.

M. Lewis: Monsieur le Président, jeudi, la Chambre discutera de la peine capitale, je pense que ce sera un jour normal. Quant à vendredi, c'est en discussion avec les autres chefs de la Chambre et notre caucus.

● (2200)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté le vendredi 12 juin 1987, la Chambre s'ajourne au jeudi 25 juin à 11 heures, aux termes du paragraphe 3(2) du Règlement.

(La séance est levée à 22 heures.)